

DECRET N° 2000-492 DU 9 OCTOBRE 2000

Portant approbation des états financiers
de l'Institut géographique national (IGN)
pour l'exercice clos au 31 décembre 1999.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la Loi n° 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu** la Loi n° 94-009 du 28 juillet 1994 portant création, organisation et fonctionnement des Offices à caractères social, culturel et scientifique ;
- Vu** la Proclamation le 1er avril 1996 par la Cour Constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 18 mars 1996 ;
- Vu** le Décret n° 99-309 du 22 juin 1999 portant composition du gouvernement ;
- Vu** le Décret n° 97-194 du 24 avril 1997 portant attributions, organisation et fonctionnement du ministère de l'Environnement, de l'habitat et de l'urbanisme ;
- Vu** le Décret n° 99-514 du 02 novembre 1999 portant attributions, organisation et fonctionnement du ministère des Finances et de l'économie ;
- Vu** le Décret n° 98-477 du 15 octobre 1998 portant approbation des statuts de l'Institut géographique national (IGN) ;
- Sur** rapport conjoint du Ministre de l'Environnement, de l'habitat et de l'urbanisme et du Ministre des Finances et de l'Economie ;
- Le** Conseil des Ministres entendu en sa séance 27 septembre 2000 ;

.../...

DECRETE :

Article 1er. – Sont approuvés, les états financiers de l'Institut géographique national (IGN) pour l'exercice clos au 31 décembre 1999, tels qu'ils figurent en annexe à ce décret.

Article 2.- Le présent décret sera publié au Journal officiel.

Fait à Cotonou, le 9 octobre 2000

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

Mathieu KEREKOU.-

Le Ministre d'Etat, Chargé de la Coordination
de l'Action Gouvernementale, du Plan, du
Développement et de la Promotion de l'Emploi,

Bruno AMOUSSOU.-

Le Ministre des Finances
et de l'Economie,

Abdoulaye BIO-TCHANE.-

Le Ministre de l'Environnement,
de l'Habitat et de l'Urbanisme,

Luc-Marie-Constant GNACADJA.-

Ampliations : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 MECCAG-PDPE 4
MEHU 4 MFE 4 AUTRES MINISTERES 16 SGG 4 DGBM-DCF-DGTCP-
DGDDI-DGID 5 BN-DAN-DLC 3 GCONB-DCCT-INSAE 3 BCP-CSM-IGAA
3 UNB-FASJEP-ENA 3 JO 1.-